

NOUVELLE TARIFICATION

En vigueur à compter du 1^{er} mars 2010

Laissez-passer mensuel «RÉGULIER»71,60\$

Laissez-passer mensuel «PRIVILÈGE»52,35\$

* (Pour les personnes âgées de moins de 23 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours et les 65 ans et plus)

Carte à dix (10) passages30,00\$

Passage simple en monnaie exacte3,00\$

Passage simple en monnaie exacte1,70\$

7 ans à 12 ans

Passage enfant de 6 ans et moinsGratuit

TARIF «FIN DE SEMAINE»

Passage simple en monnaie exacte2,20\$

24 ans et plus

Passage simple en monnaie exacte1,10\$

23 ans et moins

Passage enfant de 6 ans et moinsGratuit

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1^{er} mars 2010 et s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis et à la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

RENSEIGNEMENTS :



www.stlevis.ca

418-837-2401



**Société de
transport
de Lévis**